

Qui nous sommes

La Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) est responsable d'administrer le fonds d'adaptation économique créé par le gouvernement du Canada à la suite de sa décision de réduire et de privatiser la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO). Le FICB consiste en une contribution de 86 millions de dollars du gouvernement du Canada et en une contribution de 12 millions de la province de la Nouvelle-Écosse.

Pour plus d'information sur le Programme de mesures stratégiques, prière de communiquer avec :

Mary Beth Gouthro
Fonds d'investissement du Cap-Breton
15, rue Dorchester
C.P. 1264
Sydney (N.-É.)
B1P 6J9
Tél. : (902) 564-7334
Sans frais : 1 800 705-3926
Fax : (902) 564-7339
Courriel : marybeth.gouthro@ficb.ca
Site Web : www.ficb.ca

Ce programme est offert uniquement aux entreprises actives au Cap-Breton et Mulgrave.

Le FICB, un partenariat entre le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse, a pour mandat d'aider à la transition de l'économie cap-bretonaise.



Fonds de développement Arts et Culture

Mesures stratégiques des arts et de la culture

But

Le Programme de mesures stratégiques vise à soutenir des programmes qui se situent dans un éventail plus large et qui peuvent comprendre, par exemple :

- un investissement en infrastructure stratégique
- des congrès ou des ateliers de grande envergure
- d'autres investissements stratégiques qui viennent enrichir le secteur des arts et de la culture au Cap-Breton

Ce programme ne vise pas à remplacer des programmes de financement existants; il doit servir spécifiquement à rehausser la durabilité et des avantages économiques évidents pour l'avenir des arts et de la culture au Cap-Breton.

Critères d'admissibilité

Pourront être admissibles des projets comprenant des mesures stratégiques clairement définies qui seront évaluées à la discrétion du FICB. Ces mesures pourront découler de consultations avec l'industrie ou d'une collaboration avec des initiatives provinciales/municipales.

Niveaux de financement

On accordera toute subvention en fonction des mérites particuliers de l'initiative stratégique proposée, conformément aux critères du FICB (conditions d'émission de fonds remboursables ou non en fonction de ces critères).

On peut se procurer un exemplaire du formulaire de demande en communiquant avec le bureau du FICB ou en visitant : www.ficb.ca.

Renseignements à inclure

- Profil de l'entreprise et description des opérations
- Avantages économiques détaillés à la suite d'une aide financière.
- Documentation démontrant les besoins indiqués.
- Documentation mettant en évidence la durabilité du projet.

Critères d'évaluation

Ces critères sont déterminés à la discrétion du FICB et à la lumière des objectifs organisationnels du FICB. On pourra également procéder en consultation avec ceux qui auront soumis une mesure stratégique définie.